

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU

**COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

FÉVRIER 2016

- OBJECTIF :** **AUGMENTER LES DONS DE BIENFAISANCE DE
200 MILLIONS DE DOLLARS PAR ANNÉE**
- RECOMMANDATION :** **INTÉGRER AU BUDGET 2016 LES MESURES
PRÉVUES AU BUDGET 2015 SUR LES DONS DE
BIENFAISANCE SOUS FORME D' ACTIONS DE
SOCIÉTÉS PRIVÉES ET DE BIENS IMMOBILIERS**

DONALD K. JOHNSON, O.C., LL.D.

*Membre du comité consultatif, BMO Marchés des capitaux
Membre du conseil d'administration, Toronto General & Western Hospital Foundation
Membre du comité consultatif de l'Ivey Business School, Université Western
Président émérite et membre du conseil d'administration, Les affaires pour les arts
Membre des Grands donateurs de 2016, Centraide du Grand Toronto et de la région de York*

Sommaire

Intégrer au budget 2016 les mesures prévues au budget 2015

Dans le budget déposé en avril 2015, le gouvernement proposait une mesure visant à augmenter les dons de bienfaisance en exonérant de l'impôt les gains en capital associés aux dons d'actions de sociétés privées et de biens immobiliers à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette mesure vise à prévenir toute pratique abusive sur le plan de l'évaluation en prévoyant que le donateur doit vendre les actions de la société privée ou le bien immobilier à un tiers avec lequel il n'a aucun lien de dépendance et faire don des produits de la vente à un organisme de bienfaisance enregistré dans les 30 jours suivant la vente. Cette mesure mise sur l'énorme succès de l'exonération de l'impôt des gains en capital sur les dons de titres cotés en bourse, une mesure qui a donné lieu à des dons de bienfaisance de plus d'un milliard de dollars pratiquement chaque année depuis 2006, année de l'exonération des gains en capital. On estime que cette mesure fera grimper les dons de bienfaisance de 200 millions de plus par année.

Même si cette mesure était annoncée dans le budget 2015, elle ne figurait pas au projet de loi d'exécution du budget adopté en juin 2015. Pour avoir force de loi, elle doit être incluse dans le budget 2016. Il est important de souligner que cette mesure a été applaudie à l'unanimité par les trois partis. Les hôpitaux, les universités, les organismes du milieu des arts et de la culture ainsi que les organismes de services sociaux du Canada se sont préparés à cette possibilité de financement en identifiant des personnes qui possèdent des actifs importants sous forme d'actions de sociétés privées ou de biens immobiliers dont elles souhaitent faire profiter leur collectivité. Il va sans dire que ces personnes s'intéressent vivement au budget 2016.

Supprimer un obstacle aux dons de biens immobiliers commerciaux

Le prochain budget doit également aborder une question connexe, soit l'obstacle non prévu aux dons de biens immobiliers commerciaux. Les propriétaires de biens immobiliers commerciaux arrivent à réduire leur revenu imposable chaque année en amortissant le coût en capital de l'immeuble sur un certain nombre d'années. Lorsque l'immeuble est vendu, la déduction pour amortissement (DPA) est récupérée, et ce montant est imposé comme un revenu ordinaire. Il arrive souvent que l'impôt associé à la récupération de la DPA soit plus élevé que le bénéfice qui découle de l'exonération de l'impôt des gains en capital associée au don. Il ne serait pas approprié pour le gouvernement de renoncer à la récupération de la DPA. Il serait cependant possible d'éliminer cet obstacle en autorisant le donateur à reporter la récupération de la DPA, soit en la transférant à une autre propriété commerciale qu'il possède, soit en amortissant la DPA récupérée sur une période de cinq ou dix ans.

Modification proposée dans le traitement fiscal des options d'achat d'actions

Une proposition qu'il y aurait lieu d'exclure du prochain budget est celle qui prévoit l'imposition des avantages liés aux options d'achat d'actions en tant que revenu ordinaire et non comme un gain en capital. Cette modification de l'imposition des avantages liés aux options d'achat d'actions aurait comme résultat de réduire les dons de bienfaisance. De nombreux cadres de direction exercent leurs options d'achat d'actions, vendent les actions et font don du produit en espèces à des organismes de bienfaisance et ils sont exonérés de l'impôt sur le bénéfice lié à leur option d'achat d'actions parce que les gains sont actuellement imposés comme des gains en capital. Ces dernières années, par exemple, un cadre de direction bien connu a fait don de 40 millions de dollars à de grandes organisations de bienfaisance en exerçant ses options d'achat d'actions. Si les bénéfices liés aux options d'achat d'actions étaient imposés comme un revenu ordinaire, il est peu probable que cette pratique se poursuivrait.

Cette question a également fait l'objet d'un vaste battage médiatique parce qu'une telle modification découragerait les entrepreneurs qui démarrent des entreprises et offrent des options d'achat d'actions à leurs employés pour les motiver. L'innovation et la productivité sont les deux grandes priorités du Canada, et nous avons besoin de créer un environnement qui attire les entrepreneurs les meilleurs et les plus talentueux.

Introduction

Le présent sommaire donne toute l'information pertinente sur notre recommandation pour le budget 2016 en ce qui concerne les organisations à but non lucratif et de bienfaisance. Le reste de notre mémoire résume le degré de sensibilisation et de soutien à l'endroit de ces mesures.

Le succès de l'abolition de l'impôt sur les gains en capital afférents aux dons de titres cotés en bourse

En 1997, le gouvernement fédéral a abaissé l'impôt sur les gains en capital afférents aux dons de titres cotés en bourse de 50 % pendant une période d'essai de cinq ans. En 2006, il a supprimé complètement cet impôt. Avant 1997, les Canadiens ne faisaient pas don de titres cotés en bourse à des organismes de bienfaisance parce que, lorsqu'ils transféraient les actions à l'organisme, ils étaient réputés avoir vendu les actions et étaient tenus de payer un impôt sur les gains en capital pour ce don. Depuis 2006, les organismes de bienfaisances ont reçu des dons d'une valeur de plus d'un milliard de dollars pratiquement chaque année. Si l'on se fie à l'expérience des États-Unis, l'élimination de l'impôt sur les gains en capital afférents aux dons d'actions de sociétés privées et de biens immobiliers ferait augmenter les dons de bienfaisance d'environ 200 millions de dollars par année.

Dissiper l'inquiétude concernant l'évaluation abusive des dons d'actions de sociétés privées et de biens immobiliers

Pour être admissible à l'exonération d'impôt sur les dons d'actions de sociétés privées et de biens immobiliers, le donateur serait tenu de vendre les biens à une tierce partie sans lien de dépendance avec lui. Comme il ne doit pas y avoir de lien de dépendance entre l'acheteur et le vendeur, le bien serait vendu à sa juste valeur marchande. Il ne devrait donc pas y avoir de problème de surévaluation.

Perte de recettes fiscales du gouvernement fédéral

L'ampleur de la perte de recettes fiscales fédérale qui découlerait de notre proposition dépendrait de l'importance de l'augmentation des dons d'actions de sociétés privées et de biens immobiliers et du prix de base rajusté (PBR) du bien donné. **Le 8 mars 2011, l'Institut D.C. Howe a tenu une conférence sur le renforcement des finances des organismes de bienfaisance au Canada. Selon un participant, les mesures que nous proposons entraîneraient une augmentation annuelle des dons d'actions de sociétés privées et de biens immobiliers de l'ordre de 170 à 225 millions de dollars, mais ne feraient perdre à l'État que 50 à 65 millions de dollars en recettes fiscales.** Ces estimations s'appuyaient sur une analyse du *Rapport annuel sur les dépenses fiscales* du ministère des Finances qui prenait en compte le pourcentage des dons d'immobilisations à valeur accrue aux États-Unis, sous la forme d'actions de sociétés privées et de biens immobiliers.

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), qui représente 105 000 sociétés ou entreprises privées des quatre coins du Canada, s'intéresse à notre proposition qui porte sur les actions d'entreprises privées. La mesure serait particulièrement intéressante pour les propriétaires d'entreprise qui envisagent de vendre leur entreprise au lieu de la céder à leurs enfants. La vente de leur entreprise pourrait être le catalyseur d'un important don de bienfaisance à un organisme sans but lucratif de leur collectivité. Surtout, la mesure proposée mettrait sur un pied d'égalité les entrepreneurs qui décident de maintenir le statut d'entreprise privée de leur société et ceux qui rendent leur entreprise publique.

Fédération canadienne des municipalités (FCM)

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente 1 800 maires de villes et villages de tout le Canada. Comme les administrations municipales tirent leurs recettes principalement de l'impôt foncier, et non de l'impôt sur le revenu, ces mesures ne leur causeraient aucune perte de recettes fiscales. En revanche, elles entraîneraient une augmentation considérable du financement par le secteur privé des organismes sans but lucratif établis dans les municipalités concernées. Par conséquent, la plupart des membres de la FCM sont favorables à nos propositions.

Soutien des trois partis fédéraux

Il s'agit de l'un des rares enjeux de politique publique à rallier le soutien des trois partis. Même si le budget fédéral de 2015 a été déposé par le gouvernement conservateur, il a reçu l'appui des libéraux et des néo-démocrates. Scott Brison, l'ancien porte-parole du Parti libéral en matière de finances, l'a appuyé publiquement, et Thomas Mulcair, chef du NPD, a également exprimé publiquement son soutien.

Certes, la conjoncture est difficile pour nos gouvernements et nos organismes de bienfaisance, mais la mise en œuvre des deux mesures proposées dans le prochain budget fédéral serait grandement appréciée des 2,1 millions de Canadiens qui travaillent dans le secteur sans but lucratif, des gestionnaires de nos hôpitaux, de nos universités, de nos organismes artistiques et culturels et de nos organismes de services sociaux ainsi que des dizaines de milliers de gens d'affaires et de dirigeants communautaires qui œuvrent bénévolement au sein des conseils d'administration de ces organismes. En plus d'assurer conseils et surveillance aux administrateurs de nos organismes de bienfaisance, chacune de ces personnes est engagée dans la collecte de fonds du secteur privé et fait elle-même des dons. Les millions de Canadiens qui reçoivent l'aide de nos organismes de bienfaisance en seraient extrêmement reconnaissants.

Nous demandons instamment au Comité des finances de recommander au gouvernement de mettre ces mesures en œuvre dans le prochain budget.